



## Agression Machiniste

### La RATP fait ~~ce qu'elle peut.~~

Jeudi, place de la Bastille, notre collègue s'est fait agresser verbalement et physiquement par un individu. La vidéo diffusée sur les réseaux est sans appel. Notre collègue n'a rien pu faire si ce n'est se laisser taper. Cette situation inacceptable est celle que nous demande la RATP après avoir bien entendu déclenché l'alarme discrète conformément à l'Instruction Professionnelle page 26.

Ainsi on peut lire dans le paragraphe Incidents-Agressions: « **Il ne quitte pas son poste de conduite, sauf si la situation l'exige** » Notre collègue a donc bien fait de respecter cette règle car beaucoup savent que le fait de ne pas respecter cette injonction a permis à l'employeur de révoquer des machinistes qui en pareille situation avaient voulu simplement se défendre ou se protéger. Notre collègue a vu dans un premier temps l'individu casser à coups de poing sa vitre puis pénétrer dans le bus pour le taper violemment.

**Le SAT-RATP condamne cette agression et invite la RATP à revoir sa copie en terme de sécurité car visiblement il y a encore des mesures à prendre en terme de prévention. Nous ne pourrons nous contenter des déclarations faites par notre entreprise dans la presse. Nous méritons mieux et plus.**

A ce titre nous rappelons l'article L4121-1 du code du travail.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Le SAT-RATP dénonce aussi le double discours de la direction concernant la vitre anti agression. Dans les faits, dans la réalité il est souvent reproché aux agents qui le souhaitent de mettre la vitre anti agression car « **non commercial** ». **Il est important aussi de rappeler qu'à ce jour compte tenu de la crise sanitaire, seule la demie porte est ouverte.**

**Une agression de plus est une agression de trop**

**Chers collègues, prenez soin de vous.**